

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 172 N° 33 - Numera Taac	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 12 no Me 2023
-------------------------------------	---	-------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française	3174
---	------



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETE n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu l'article 70 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 416 DIRAJ/BRE du 18 avril 2023 fixant les listes de candidats pour le second tour de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du dimanche 30 avril 2023 ;

Vu le rapport de la commission de recensement général des votes à l'occasion de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française des 16 avril et 30 avril 2023 ;

Vu l'arrêté n° 8-2023 APF/SG du 3 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 9-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la déclaration de candidature déposée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française dans les délais légaux ;

Vu la lettre n° 862-2023 APF/SG du 11 mai 2023 de convocation en séance des représentants ;

Vu les résultats de l'élection du Président de la Polynésie française, au cours de la séance du 12 mai 2023,

Arrête :

Article 1er.— M. Moetai Brotherson, représentant à l'assemblée de la Polynésie française, est proclamé élu Président de la Polynésie française.

Art. 2.— Le présent arrêté sera immédiatement transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 mai 2023.
Antony GEROS.